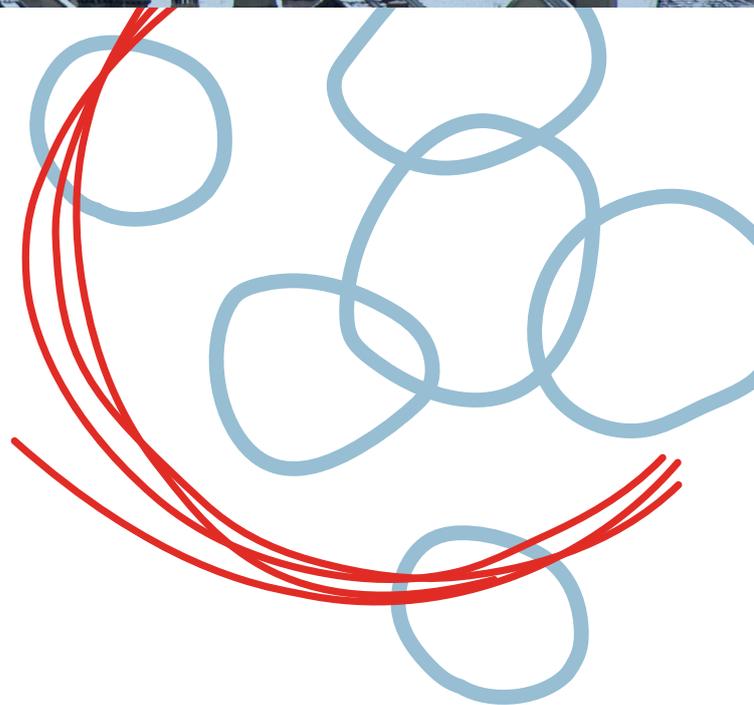




Photo: Services du Parlement 3003 Berne

Perspective Session d'hiver 2023



Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter:



Adrian Wüthrich
Président

031 370 21 11
079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Lisa Schädel
Communication

031 370 21 11
079 508 78 25
schaedel@travailsuisse.ch



Dr. Thomas Bauer
Politique économique

031 370 21 11
077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Valérie Borioli Sandoz
Politique de l'égalité

031 370 21 47
079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Gabriel Fischer
Politique de formation

031 370 21 11
076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch



Dr. Edith Siegenthaler
Politique sociale

031 370 21 17
076 412 30 53
siegenthaler@travailsuisse.ch



Denis Torche
Politique environnementale,
fiscale et extérieure

031 370 21 16
079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch

Conseil national

7.12.	23.041 ¹ 23.042 ¹	OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027 OCF. Budget 2023. Supplément II	Oui	4
12.12.	23.063	OCF. Loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF). Modification	Oui	4
	22.045	OCF. Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire	Oui	4
14.12.	23.050	OCF. Loi sur les allocations familiales. Modification (introduction d'une compensation intégrale des charges)	Oui	5
20.12.	22.061	OCF. Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision.	Oui	5

Conseil des Etats

5.12.	23.041 ² 23.042 ²	OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027 OCF. Budget 2023. Supplément II	Oui	6
7.12.	20.433	Iv. Pa. CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse.	Oui	6
14.12.	22.3959 22.3960	Mo. Groupe V. Adapter la participation de la Confédération à la prévoyance professionnelle de ses salariés à celle des entreprises du secteur privé Mo. Groupe V. Limiter les prestations de la caisse de pension pour les employés de la Confédération	Non	7
18.12.	22.3964	Mo. CSSS-N. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple	Oui	7
	21.3630	Mo. Maillard. Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes	Oui	7

¹ Suite: Le 11, 18 et 20 décembre. Au Conseil des Etats le 5, 14 et 19 décembre.

² Suite: Le 14 et 19 décembre. Au Conseil national le 7, 11, 18 et 20 décembre.

Conseil national

Jeudi, 7 décembre | suite: le 11, 18 et 20 décembre (au Conseil des Etats le 5, 14 et 19 décembre)

23.041 OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027

23.042 OCF. Budget 2023. Supplément II

Travail.Suisse regrette la mise en œuvre de certaines mesures d'économies, comme la mise en place d'un impôt sur les véhicules électriques, et les objectifs d'économie linéaire qui réduisent les dépenses du personnel de la Confédération, permettant un budget 2024 à l'équilibre. Le bas taux d'endettement de la Confédération aurait permis de renoncer à toutes mesures d'économies. Année après année, les comptes clôturent mieux que les budgets car les recettes sont sous-estimées et les dépenses systématiquement inférieures aux montants prévus aux budgets. C'est pourquoi, Travail.Suisse propose de réviser le frein à l'endettement en relevant le plafond des dépenses inscrit au budget du montant des soldes de crédits. Travail.Suisse soutient la proposition de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) de relever de 60 millions de francs le budget dans le domaine du transport régional de voyageurs. Enfin il faut reconsidérer le plan intégré des tâches et des finances 2025-2027 en raison des prévisions budgétaires toujours trop pessimistes et du bas taux d'endettement de la Confédération. Travail.Suisse a rejeté, lors de la consultation, les mesures d'économies prévues à partir de 2025. Travail.Suisse approuve le supplément II au budget 2023, en particulier en raison de la nécessité d'augmenter le budget pour l'aide humanitaire, suite à de nombreuses catastrophes récentes.

→ **Travail.Suisse recommande l'adoption du budget 2024.**

→ **Travail.Suisse recommande l'adoption du supplément II au budget 2023.**

Mardi, 12 décembre

23.063 OCF. Loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF). Modification.

Travail.Suisse salue un projet de loi visant à stabiliser durablement la situation financière des CFF. Cela est nécessaire car, déjà avant la crise induite par le coronavirus, les CFF, malgré des résultats positifs, ont vu leur endettement net augmenter régulièrement du fait notamment d'investissements importants. L'amélioration continue de l'infrastructure ferroviaire continuera de mener à des investissements dans du nouveau matériel roulant et des installations d'entretien modernes dans les années à venir. Travail.Suisse soutient en particulier la réduction de l'endettement par un apport unique en capital.

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la modification de loi.**

22.045 OCF. Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire

La Convention n°190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 2019 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail prévoit une interdiction légale de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et des mesures de prévention et d'aide aux victimes. Le Conseil national a approuvé l'objet à une nette majorité mais le Conseil des Etats l'a rejeté, une majorité craignant que l'interprétation de la convention ne puisse donner lieu, à l'avenir, à de nouvelles obligations pour la législation suisse du travail. Or, cela est faux puisque la pratique veut que l'on ratifie une convention de l'OIT qu'à la condition que le droit suisse soit déjà conforme. Par souci de clarification, la commission compétente du Conseil national propose d'approuver la décision de renvoi du Conseil des États par laquelle ce dernier charge le Conseil fédéral de préciser les dispositions de la Convention n°190 de l'OIT directement ou indirectement applicables et de mener une procédure de consultation

ordinaire sur le projet de l'OIT. Pour Travail.Suisse, l'essentiel est à tout prix d'éviter que la Suisse dise non à cette convention (elle serait la seule dans ce cas).

→ **Travail.Suisse recommande d'approuver le renvoi au Conseil fédéral puis d'approuver la ratification de la Convention n°190 de l'OIT.**

Jeudi, 14 décembre

23.050 OCF. Loi sur les allocations familiales. Modification (introduction d'une compensation intégrale des charges)

La révision proposée de la loi sur les allocations familiales prévoit l'introduction d'une compensation intégrale des charges entre les caisses d'allocations familiales. Cette péréquation des charges est nécessaire pour compenser les charges inégales des différentes caisses en fonction de la structure de l'emploi. Pour Travail.Suisse, il est important d'introduire la compensation intégrale des charges entre les caisses d'allocations familiales. Les allocations familiales sont un instrument important pour améliorer la situation financière des familles. Compte tenu du renchérissement et de l'augmentation des primes d'assurance-maladie, qui représentent une charge particulière pour les familles, Travail.Suisse soutient également la demande d'une treizième allocation familiale.

→ **Travail.Suisse recommande d'entrer en matière sur la loi.**

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la proposition de la minorité Gysi (art. 5, treizième allocation familiale).**

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la proposition de la minorité Roduit (art. 17k, compensation intégrale des charges).**

Mercredi, 20 décembre

22.061 OCF. Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision.

La révision de la loi sur le CO2 prévoit de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2030 par rapport à 1990. Le projet adopté par la CEATE-N est meilleur que celui du Conseil fédéral et du Conseil des Etats, en particulier en proposant que 75% de l'objectif de réduction soit réalisé en Suisse. Cela réduira davantage la dépendance des énergies fossiles, minimisera les risques pour la sécurité de l'approvisionnement et favorisera l'innovation et donc la création d'emplois dans notre pays. Il est aussi juste de ne pas augmenter l'affectation des recettes de la taxe sur CO2, contrairement au Conseil fédéral. La taxe sera ainsi plus incitative et cela favorisera plutôt les petits et moyens revenus. Enfin, alors que s'impose à l'étranger le concept de transition juste (rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté selon la définition de l'Organisation internationale du travail), la révision n'en fait malheureusement pas mention.

→ **Travail.Suisse soutient la révision de la loi sur le CO2 selon la version de la CEATE-N.**

→ **Travail.Suisse demande les améliorations suivantes :**

- **Des objectifs de réduction plus ambitieux, d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990.**
- **Ancrer dans la loi un article sur la transition juste pour que la politique climatique soit aussi équitable et inclusive que possible. Les partenaires sociaux doivent participer à la mise en œuvre.**

Conseil des Etats

Mardi, 5 décembre | suite: le 14 et 19 décembre (au Conseil national le 7, 11, 18 et 20 décembre)

23.041 OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027

23.042 OCF. Budget 2023. Supplément II

Travail.Suisse regrette la mise en œuvre de certaines mesures d'économies, comme la mise en place d'un impôt sur les véhicules électriques, et les objectifs d'économie linéaire qui réduisent les dépenses du personnel de la Confédération, permettant un budget 2024 à l'équilibre. Le bas taux d'endettement de la Confédération aurait permis de renoncer à toutes mesures d'économies. Année après année, les comptes s'avèrent être toujours meilleurs que les prévisions budgétaires car les dépenses sont systématiquement inférieures aux montants prévus au budget, les crédits budgétaires n'étant pas épuisés. C'est pourquoi, Travail.Suisse propose de réviser le frein à l'endettement en relevant le plafond des dépenses inscrit au budget du montant des soldes de crédits. Travail.Suisse soutient la proposition de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) de relever de 60 millions de francs le budget dans le domaine du transport régional de voyageurs. Cela va dans le sens voulu de la politique climatique. Enfin il faut reconsidérer le plan intégré des tâches et des finances 2025-2027 en raison des prévisions budgétaires toujours trop pessimistes et du bas taux d'endettement de la Confédération. Travail.Suisse a rejeté, lors de la consultation, les mesures d'économies prévues à partir de 2025. Travail.Suisse approuve le supplément II au budget 2023, en particulier en raison de la nécessité d'augmenter le budget pour l'aide humanitaire, suite à de nombreuses catastrophes récentes.

→ **Travail.Suisse recommande l'adoption du budget 2024.**

→ **Travail.Suisse recommande l'adoption du supplément II au budget 2023.**

Jeudi, 7 décembre

20.433 Iv. Pa. CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse.

L'économie circulaire est une approche globale qui tient compte de tout le cycle du produit, de l'extraction des ressources naturelles, passant par la conception, la production et la distribution avec une durée de vie maximale. Ses avantages par rapport à l'économie linéaire sont la prolongation de la durée de vie du produit, sa réutilisation et sa réparation. Elle a aussi le potentiel de créer des emplois de différents niveaux de qualification. Travail.Suisse avait soutenu la modification de la loi sur la protection de l'environnement pour développer l'économie circulaire telle qu'elle avait été adoptée par le Conseil national. Le projet adopté par la CEATE-E ne se distingue pas fondamentalement de la version du Conseil national. Un nouvel élément positif est l'importance plus grande accordée à la réutilisation. Sur un point précis de la révision, le soutien à l'innovation prévu par le projet ne doit pas seulement bénéficier à l'économie privée pour le renforcement d'accords sectoriels mais aussi à des projets des partenaires sociaux.

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter le projet tel qu'adopté par la CEATE-E.**

Jeudi, 14 décembre

22.3959 Mo. Groupe V. Adapter la participation de la Confédération à la prévoyance professionnelle de ses salariés à celle des entreprises du secteur privé

22.3960 Mo. Groupe V. Limiter les prestations de la caisse de pension pour les employés de la Confédération

Les deux motions demandent que la part de l'employeur pour les cotisations à la caisse de pension de la Confédération soit de 55% au maximum. Travail.Suisse s'oppose à cette détérioration des conditions de travail du personnel de la Confédération. Elles ont pour conséquence de réduire massivement l'attractivité de la Confédération en tant qu'employeur. C'est justement en période de pénurie de personnel qualifié qu'il est indispensable que la Confédération offre de bonnes conditions de travail afin d'accomplir ses tâches avec du personnel qualifié. L'exigence des motions entraînerait une baisse des rentes de 15 à 20% et donc une réduction massive des prestations sociales.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter les deux motions.**

Lundi, 18 décembre

23.3964 Mo. CSSS-N. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple

Avoir un enfant ou plusieurs en même temps ne représente pas du tout la même charge pour les deux parents, en particulier pour la mère. Or, le congé maternité est indifféremment fixé à 14 semaines, quel que soit le nombre d'enfants. Cependant, le nombre de naissances multiples a doublé en trente ans. A l'instar de ce que préconise l'Organisation internationale du Travail OIT dans la Convention sur la protection de la maternité (No 183) ratifiée par la Suisse, le congé maternité devrait être prolongé en cas de naissances multiples, ceci d'autant plus que la Suisse n'a pas suivi le conseil de l'OIT de porter le congé maternité à dix-huit semaines pour toutes. Travail.Suisse soutient cette motion, ceci d'autant plus qu'il est reconnu que le congé maternité de 14 semaines est lui-même trop court en cas de grossesse simple. La faïtière plaide pour une prolongation du congé maternité pour toutes et une prolongation supplémentaire pour les grossesses multiples, ainsi qu'une prolongation du congé paternité du même ordre.

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la motion.**

21.3630 Mo. Maillard. Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes

La reconnaissance de l'engagement et du travail des proches aidants doit être officiellement et publiquement soutenue au niveau national. Une reconnaissance publique de cet engagement dont notre pays ne saurait se passer n'engage aucun frais, mais sa portée et son impact sont très importants pour les personnes proches aidantes elles-mêmes d'une part, mais aussi en termes politiques d'autre part. En effet, si le Parlement demande au Conseil fédéral de déclarer le 30 octobre comme Journée nationale des proches aidants, cela encouragera tous les cantons à rejoindre les efforts que déploient depuis 2012 les cantons latins (les six cantons de Suisse romande et le Tessin), avec Berne et les Grisons. Cette journée est devenue le point d'orgue visible et public de la collaboration entre les autorités et les services cantonaux et les associations actives sur le terrain, dont les nombreuses prestations soutiennent et déchargent les personnes proches aidantes. Ce travail de mise en réseau indispensable pourra ainsi être promu dans toute la Suisse.

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la motion.**